

CARNOUX IMMOBILIER ET COMMERCIAL

e.mail : carnoux.immo2@wanadoo.fr ☎ 04.42.73.31.95 Fax 04.42.73.48.55 site : www.carnoux-immobilier.com

17, Boulevard Maréchal Juin 13470 CARNOUX EN PROVENCE

TRANSACTION - LOCATION GERANCE – SYNDIC

Carnoux le 15/12/09.

Mme MOMBELLI Carmen
Villa les Camelias N°2
Quartier Fontsaïnte
Allée Louis Benet
13600 La CIOTAT

Objet : Votre installation VMC

Copropriété : Les Hauts de Fontsaïnte –Bât A3 – locataire Mr FOUCRIER

Madame,

En notre qualité de syndic de la copropriété citée en référence et suite au passage de la société SICV, cette dernière nous a signalé une non-conformité de votre installation VMC.

En effet une hotte aspirante a été branchée directement sur la bouche de ventilation.

Ce montage est formellement interdit , en vertu de l'art 14 de l'arrêté du 24 mars 1982 modifié en 1983 et de la norme P45-204 /DTU 61.1 concernant les « Aménagements Généraux » (art 10.5).

En conséquence nous vous demandons de bien vouloir faire déposer ce montage et réaffecter sa destination d'origine à la bouche de ventilation VMC, pour rendre cette installation licite.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous contacter dès cette opération réalisée afin que nous puissions procéder à une vérification.

Dans l'attente de votre réponse veuillez recevoir Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Syndic
F.QUES

